

GRANDE PHARMACIE DE NAM-DINH

Léonce Marie GUEGAN

Né le 1^{er} novembre 1897 à Morlaix (Finistère)
Marié en 1925, à Laval, avec Madeleine Leroy.
Dont Yvon (Hanoï, 14 mai 1926).

NAM-DINH
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1926)

La grande pharmacie de Nam-Dinh. — La grande pharmacie de Nam-Dinh est ouverte depuis le 1^{er} août, ainsi que nous l'avons annoncé.

Monsieur Guegan procède aux derniers arrangements.

Dès maintenant, cette firme, qui est absolument indépendante de toutes les pharmacies du Tonkin, est en mesure de faire ses livraisons et de satisfaire aux commandes éventuelles.

Nos félicitations à monsieur Guegan, pour la rapidité et l'activité déployées pour mettre sa pharmacie au point.

NAM-DINH
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1926)

Les monte en l'air. — Nam-Dinh veut prendre absolument ses airs de petite capitale, et, si au point de vue esthétique, elle a un peu de peine à sortir de son moule primitif, elle ne néglige pas les petits à-côtés.

Donc Nam-Dinh, en bonne ville qui se respecte, à son association de « monte-en l'air ».

Ces équilibristes distingués ont donné un aperçu de leur savoir faire dans la nuit du 9 au 10 août courant.

Dédaigneux du vertige et des difficultés d'ascension et d'approche, un de leurs meilleurs artistes a tenté de jouer une silencieuse sérénade sur les toits de la grande pharmacie de Namdinh.

Un cri de M^{me} Guegan, réveillée par le bruit que fit un faux mouvement de l'explorateur au moment où il se présentait à la fenêtre de la chambre à coucher, a heureusement invité cet amateur de médicaments à reprendre rapidement le chemin du retour.

M. Guegan, malheureusement mis en éveil trop tard, n'a pu lier conversation avec le visiteur nocturne.

C'est dommage et les présentations sont remises à une date ultérieure.

Espérons que ce distingué Nguyen Lupin ira sous peu villégiaturer dans les prisons de NamDinh qui offrent à ses collaborateurs un local pourvu de tout le confort moderne.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 août 1926-8 août 1927)



GRANDE PHARMACIE DE NAM-DINH
LÉONCE GUEGAN, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE
NAM-DINH — BOULEVARD PAUL-BERT — NAM-DINH
TÉLÉPHONE N° 79
PRODUITS DE PREMIÈRE FRAICHEUR
EXÉCUTION SCRUPULEUSE DES ORDONNANCES
ASSORTIMENT TRÈS COMPLET DES SPÉCIALITÉS

DROGUERIE — HERBORISTERIE — ACCESSOIRES
EXPÉDITION RAPIDE ET SOIGNÉE
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Chambre de commerce de Haïphong
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS CONSULAIRES FRANÇAIS
ANNÉE 1928
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1928, p. 886)

PROVINCE DE NAM-DINH
138 Guegan Léonce Pharmacien Nam-dinh

Hanoi
« Chez les Bretons »
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 février 1928)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Amicale_bretonne-Hanoi.pdf

M. et M^{me} Guegan pharmacien à Nam-Dinh

Liste des 150 électeurs consulaires français
ANNÉE 1929
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1929, pp. 840-847)

PROVINCE DE NAM-DINH
138 Guegan Léonce Pharmacien Nam-dinh

Liste des 139 électeurs consulaires français
ANNÉE 1930
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1930, pp. 898-908)

N° d'ordre Noms et prénoms Maisons de commerce Domicile
124 Guegan Léonce Pharmacie Namdinh

1931 : réinstallation de Guegan à Haïphong
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pharmacie_Guegan-Haiphong.pdf

André BRANCOURT
successeur (1931-1932)

Haïphong
Arrivées
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1929)

De Marseille par le *Compiègne* :
M. Brancourt .

Liste des 142 électeurs consulaires français
ANNÉE 1931
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1931, pp. 970-979)

6° — PROVINCE DE NAM-DINH
120 Brancourt André Pharmacien

AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 23 juin 1933

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1933)

Morché, président.

.....
Dame Tellier contre Brancourt . — La cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté par la dame Tellier épouse Brancourt et l'appel incident formé par Brancourt contre le jugement du tribunal à compétence entendue de Nam Dinh. Infirme et met à néant le dit jugement.

Déclare Brancourt non fondé dans sa demande en divorce ; l'en déboute.

Faisant droit à la demande reconventionnelle de la dame Tellier, prononce la séparation de corps d'entre les époux Brancourt-Tellier à la requête et au profit de la femme et avec toutes conséquences de droit.

Et attendu que la séparation de corps entraîne la liquidation de la communauté de biens réduite aux acquêts qui existait entre les époux, commet M^e Tabouillot, greffier-notaire à Nam-Dinh, pour procéder à la liquidation de la communauté ayant existé entre les époux et à la liquidation des reprises de la femme, et M. le conseiller Bartet, juge à cette chambre, pour faire son rapport en cas de contestation ; dit qu'en cas d'empêchement du conseiller ou du notaire commis, il sera pourvu à leur remplacement par ordonnance du Président de cette chambre rendue sur simple requête.

Confie à la mère la garde de l'enfant mineur issu du mariage.

Dit et juge que Brancourt pourra le visiter en France quand il rentrera. Condamne Brancourt à payer à la dame Tellier une pension alimentaire de 2.000 francs par mois dont 1.200 francs par mois pour elle jusqu'à l'issue de la liquidation et 800 francs pour l'entretien de l'enfant et jusqu'à sa majorité, la dite pension payable mensuellement et d'avance au domicile de la dame Tellier.

Déboute les parties du surplus de leurs demandes fins et conclusions respectives.

Ordonne la restitution de l'amende consignée. Condamne Brancourt en tous les dépens de première instance et d'appel dont distraction au profit de M^e Pascalis avocat aux offres de droit.

Ordonne l'enregistrement des pièces visées au présent arrêt et non encore enregistrées.

NAM-DINH

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juillet 1933)

Membre de la commission municipale. — M. Bayle, fondé de pouvoirs de la Société cotonnière du Tonkin à Nam-Dinh, est nommé membre de la commission municipale de cette ville, en remplacement de M. Brancourt, parti pour France.

ANNONCES LÉGALES

ÉTUDE DE M^e PASCALIS
DOCTEUR EN DROIT

Avocat à la Cour de Hanoï,
40, boulevard Gambetta, Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1934)

D'un arrêt rends par la première Chambre civile de la cour d'appel de Hanoï, le 23 juin 1933, enregistré.

Entre M^{me} Charlotte, Marguerite, Ernestine TELLIER, demeurant chez son père,
M. TELLIER-VASSEUR, Etreaupont (Aisne),
Et M Alfred, Pierre BRANCOURT, pharmacien. demeurant ci-devant à Namdinh, et
actuellement à Paris (XVI^e), 82, rue de Passy (Grande Pharmacie Universelle),

Il appert :

Que la séparation de corps a été prononcée d'entre lesdits époux.

Pour extrait,
Signé : PASCALIS.

Enregistré à Hanoï,
le 22 novembre 1934,
Folio 62, case 5
Reçu : 0 p. 90.
Le receveur,
Signé : Louge

Jean TOURNIER,
successeur (1933-1936)

Liste des 142 électeurs consulaires français
ANNÉE 1934
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1934, pp. 551-560)

120 Tournier JeanPharmacien Namdinh

AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 22 février 1935
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 février 1935)

Morché, président.

.....

Tellier-Vasseur contre Brancour. — La Cour infirme et met a néant le jugement du tribunal de paix à compétence étendue de Nam-Dinh du 5 juillet 1933 jugeant en matière civile française, condamne Brancour à payer à Tellier-Vasseur la somme de 4.500 francs avec les intérêts à compter du 13 mars 1933, condamne Brancour en tous les dépens de première instance et d'appel, dont distraction au profit de M^e Pascalis avocat aux offres de droit.

H. de M.

AVIATION
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} octobre 1935)

La Journée de l'Air à Haïphong

.....

Après cette manifestation, les Ailes tonkinoises envisagent une autre journée de l'Air à Nam-Dinh où M. Tournier, pharmacien, a été nommé délégué des Ailes tonkinoises.

TONKIN

NAMDINH

La ville des lettrés s'honore d'un jeune médecin
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 octobre 1938)

Nous venons d'apprendre le succès, devant la faculté de Médecine de Paris, d'un jeune médecin annamite, Ta-ngoc-Liên, originaire de Nam-Dinh. Ce jeune homme est le fils du très estimé M. Ta-ngoc-Xuân, conseiller municipal de Nam-dinh. Le frère de M. Liên est actuellement secrétaire du cadre des résidences en service à la résidence supérieure à Hanoi.

Le jeune médecin a passé sa thèse de doctorat dans des conditions bien spéciales puisque c'est à l'occasion d'un voyage en France, l'an dernier, pour la visite de l'Exposition internationale, qu'il décida de prolonger son séjour d'une année afin de présenter une thèse originale sur les propriétés curatives d'une écorce connue au Cambodge sous le nom de Praph-Phnau et que M. Brancourt, pharmacien à Nam-dinh en 1931-1912, avait déjà fait rentrer dans la thérapeutique moderne. Cette écorce très riche en alun constitue un précieux antidysentérique. La thèse de M. Ngoc-Liên fut très remarquée et le jury lui accorda la mention bien, avec félicitations du jury.

Nous apprenons que M. Ngoc-Liên ira s'établir à Nhatrang où se trouve une partie de sa famille.
